



Motion de la 6^{ème} section CNU – 15 mars 2021

Les enseignants-chercheurs sont pleinement engagés au sein de leurs établissements dans une variété d'activités (enseignement de qualité, recherche de haut niveau, fonctions d'organisation et d'encadrement des structures pédagogiques et de recherche, pilotage de formations). Cet engagement n'a pas faibli durant la crise sanitaire, au contraire. Dans ce contexte de pandémie, ils se sont fortement mobilisés pour maintenir la continuité pédagogique, soutenir et accompagner les étudiants, maintenir les activités de recherche scientifique, participer au fonctionnement des formations et des établissements.

Les membres de la section CNU 06 œuvrent pour la formation des étudiants et la recherche dans des conditions parfois très difficiles. Pour rappel, la section CNU 06 comprend actuellement 1730 Maîtres de Conférences et 542 Professeurs d'université (ces derniers représentant 24% des enseignants-chercheurs de la discipline, soit bien en dessous du ratio des autres sections), et chaque enseignant-chercheur a une charge moyenne de 60 étudiants (soit bien au-delà de la moyenne des autres sections).

Par ailleurs, la section 06 du CNU rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance qui est garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects (notamment qualification, promotions, primes, congés pour recherche) de la carrière des enseignants-chercheurs. A ce titre nous soutenons nos collègues enseignants-chercheurs et les doctorants, futurs collègues, qui ne comprennent pas le sens de la LPR, votée sans aucune concertation.

La procédure de qualification aux fonctions de Maître de Conférences, ainsi que celle aux fonctions de Professeurs des Universités par la voie 46.1 mise en place en 2015, contribuaient à l'excellence scientifique, par la communication transparente de critères, et qui venaient conforter la légitimité des collègues qui en étaient récompensés au sein de la discipline. Les Maîtres de Conférences s'investissaient, pour certains durant de nombreuses années afin de produire et de valoriser un dossier équilibré de qualité (production scientifique de qualité, rayonnement socio-économique, engagement collectif local et national, institutionnel et scientifique, etc.). De nombreux Maîtres de Conférences éligibles à la voie 46.1, qui avaient déposé leurs dossiers de candidature à l'automne 2020, loin de se réjouir de ne pas avoir été évalués par le CNU, se sont ainsi élevés contre l'arrêt subit d'une procédure à laquelle ils étaient attachés.

Dans ce contexte, nous demandons :

- Une augmentation conséquente du nombre d'emplois de Professeurs en Sciences de Gestion ouverts au recrutement, toutes voies confondues.

- A être associés, au même titre que la CPCNU, à la discussion relative à la rédaction du décret d'application de la LPR et en particulier à celle de l'article 5 relatif à la qualification aux fonctions de Professeur des Universités.